
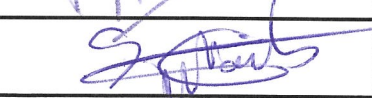



LISTE DE PRESENCE

SÉANCE DU mercredi 12 octobre 2022

Date de la convocation: 29/09/2022

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROCHETEAU Charles	Maire	
DERNONCOURT Wilfried	Adjoint Au Maire	
BROUSSAL Miguel	Adjoint Au Maire	
LAFFARGUE Alain	Conseiller Municipal	
MEDOUS Aimé	Conseiller Municipal	
PECARRERE Michel	Conseiller Municipal	
ROQUES Thierry	Conseiller Municipal	
SPITAEELS Marie-Pierre	Conseillère Municipale	
TOURNEIX Laurence	Conseillère Municipale	EXCUSE
ANDRIGNETTE Sandrine	Conseillère Municipale	EXCUSE
MICHAUD Jean-Marc	Conseiller Municipal	

Elu secrétaire de séance : Marie-Pierre SPITAEELS

Séance du mercredi 12 octobre 2022

Date de la convocation: 29/09/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charles ROCHETEAU,*

Présents : 7 **Présents :** Charles ROCHETEAU, Wilfried DERNONCOURT, Miguel BROUSSAL, Alain LAFFARGUE, Michel PECARRERE, Thierry ROQUES, Marie-Pierre SPITAELS

Votants : 9

Votes "contre" 0 **Représentés :** Aimé MEDOUS, Jean-Marc MICHAUD

Votes "pour" 9 **Excusés :** Laurence TOURNEIX, Sandrine ANDRIGNETTE

Abstentions 0 **Absents :**

Secrétaire de séance : Marie-Pierre SPITAELS

DE_2022_022 - Objet : FORET COMMUNALE report de coupe d'affouage

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de l'O.N.F, concernant les coupes à asseoir en 2023 en foret communal relevant du régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité informe le Préfet de région des motifs de suppression des coupes proposées par l'O.N.F. conformément à l'exposé ci-après :

-La municipalité possède actuellement beaucoup de bois à couper extérieurs à la foret communale et destinés à l'affouage.

-Elle réfléchit au report des coupes proposées, pour les années 2024 et 2025 et fera des propositions à l'ONF.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, Charles ROCHETEAU



Séance du mercredi 12 octobre 2022

Date de la convocation: 29/09/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charles ROCHETEAU,*

Présents : 7 **Présents :** Charles ROCHETEAU, Wilfried DERNONCOURT, Miguel BROUSSAL, Alain LAFFARGUE, Michel PECARRERE, Thierry ROQUES, Marie-Pierre SPITAELS

Votants : 9

Votes "contre" 0 **Représentés :** Aimé MEDOUS, Jean-Marc MICHAUD

Votes "pour" 9 **Excusés :** Laurence TOURNEIX, Sandrine ANDRIGNETTE

Abstentions 0 **Absents :**

Secrétaire de séance : Marie-Pierre SPITAELS

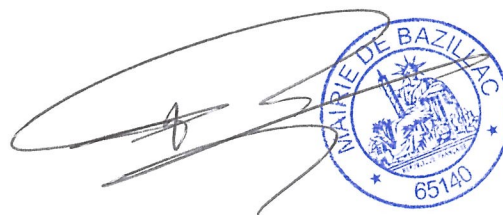
DE_2022_023 - Objet : TRAVAUX changement fenêtre cantine

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de changer une fenêtre de la cantine de l'école qui est ancienne et avec un carreau cassé.

L'entreprise VSO a proposé un devis pour son remplacement de 848, 85 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce devis.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, Charles ROCHETEAU



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BAZILLAC' around the top edge and '65140' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.

Séance du mercredi 12 octobre 2022

Date de la convocation: 29/09/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charles ROCHETEAU,*

Présents : 7 **Présents :** Charles ROCHETEAU, Wilfried DERNONCOURT, Miguel BROUSSAL, Alain LAFFARGUE, Michel PECARRERE, Thierry ROQUES, Marie-Pierre SPITAELS

Votants : 9

Votes "contre" 0 **Représentés :** Aimé MEDOUS, Jean-Marc MICHAUD

Votes "pour" 9 **Excusés :** Laurence TOURNEIX, Sandrine ANDRIGNETTE

Abstentions 0 **Absents :**

Secrétaire de séance : Marie-Pierre SPITAELS

DE_2022_026 - Objet : Vote de crédits supplémentaires - bazillac

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-7200.00	
678	Autres charges exceptionnelles	7200.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à BAZILLAC, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, Charles ROCHETEAU



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BAZILLAC' around the top edge and '65140' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a cross.

Séance du mercredi 12 octobre 2022

Date de la convocation: 29/09/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charles ROCHETEAU,*

Présents : 7 **Présents :** Charles ROCHETEAU, Wilfried DERNONCOURT, Miguel BROUSSAL, Alain LAFFARGUE, Michel PECARRERE, Thierry ROQUES, Marie-Pierre SPITAELS

Votants : 9

Votes "contre" 0 **Représentés :** Aimé MEDOUS, Jean-Marc MICHAUD

Votes "pour" 9 **Excusés :** Laurence TOURNEIX, Sandrine ANDRIGNETTE

Abstentions 0 **Absents :**

Secrétaire de séance : Marie-Pierre SPITAELS

DE_2022_024 - Objet : PRIX DE LOCATION DES SALLES au 1er janvier 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier les prix de location des salles (Petit foyer et salle polyvalente).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs suivants :

PETIT FOYER :

Résidents commune : 50 €

Extérieurs : 120 €

SALLE POLYVALENTE :

Résidents commune : 90 €

Extérieurs : 400 €

La caution demandée aux locataires qui signent une convention est de 500 € pour les deux salles.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, Charles ROCHETEAU



Séance du mercredi 12 octobre 2022

Date de la convocation: 29/09/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charles ROCHETEAU,*

Présents : 7 **Présents :** Charles ROCHETEAU, Wilfried DERNONCOURT, Miguel BROUSSAL, Alain LAFFARGUE, Michel PECARRERE, Thierry ROQUES, Marie-Pierre SPITAELS

Votants : 9

Votes "contre" 0 **Représentés :** Aimé MEDOUS, Jean-Marc MICHAUD

Votes "pour" 9 **Excusés :** Laurence TOURNEIX, Sandrine ANDRIGNETTE

Abstentions 0 **Absents :**

Secrétaire de séance : Marie-Pierre SPITAELS

DE_2022_025 - Objet : POSE DE PANNEAUX DIRECTIONNELS ET D'INFORMATION (extinction éclairage public)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que de nouveaux panneaux directionnels seront posés ainsi que des panonceaux informant de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

Le devis proposé pour l'ensemble de ces panneaux par l'entreprise BG Signalisation est de 755, 70 € hors taxes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver ce devis et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce devis.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, Charles ROCHETEAU



Séance du mercredi 12 octobre 2022

Date de la convocation: 29/09/2022

Membres en exercice : 11 *L'an deux mille vingt-deux et le douze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Charles ROCHETEAU,*

Présents : 7 **Présents :** Charles ROCHETEAU, Wilfried DERNONCOURT, Miguel BROUSSAL, Alain LAFFARGUE, Michel PECARRERE, Thierry ROQUES, Marie-Pierre SPITAELS

Votants : 9

Votes "contre" 0 **Représentés :** Aimé MEDOUS, Jean-Marc MICHAUD

Votes "pour" 9 **Excusés :** Laurence TOURNEIX, Sandrine ANDRIGNETTE

Abstentions 0 **Absents :**

Secrétaire de séance : Marie-Pierre SPITAELS

DE_2022_027 - Objet : CONVENTION CCAM ÉPAREUSE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec la communauté de communes (CCAM) pour le passage d'épaveuse

La CCAM s'engage à verser la somme de 658, 82 € TTC avant le 15 décembre à la commune de Bazillac.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal décide d'approuver cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Maire, Charles ROCHETEAU

